

Commission Gatineau, Ville en santé

PROCÈS-VERBAL

1^{ère} séance extraordinaire – 9 septembre 2021 – 10 h à 10 h 50
Vidéoconférence - Zoom

PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

PRÉSENCES :

Membres

Madame Renée Amyot, présidente

Monsieur Jean-François LeBlanc, vice-président

Madame Myriam Nadeau, membre

Monsieur Daniel Cayley-Daoust, Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais

Madame Nathalie Lepage, Centraide Outaouais

Madame Michèle Osborne, Table des aînés de Gatineau

Madame Karine Parker, Office d'habitation de l'Outaouais

Madame Sylvie Lafontaine, Direction de la santé publique

Secrétaire

Madame Véronique Leduc - Secrétaire aux commissions et comités – SLSDC

Ressources internes

Madame Anick Fortin – Coordonnatrice aux commissions et comités – SLSDC

Madame Geneviève D'Amours – Directrice par intérim – SLSDC

Madame Mychelle Vaive – Chef de section – Opérations et installations sportives – SLSDC

Monsieur Patrick Campeau – Chef de section – Développement des communautés – SLSDC

Madame Shauna-Louise Cameron – Agente – Développement des communautés - SLSDC

ABSENCES :

Monsieur Jacques Dumouchel, Cégep de l'Outaouais

Monsieur Alain Godmaire, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Madame Myriam Houde - Service de police de la Ville de Gatineau

Madame Nathalie St-Amour, Université du Québec en Outaouais

Madame Manon Dufour, Commissions scolaires de Gatineau

Madame Kathleen Barrette, Société de transport de l'Outaouais

La séance débute à 10 h 03.

1. Mot de bienvenue

Madame Renée Amyot souhaite la bienvenue à tous et souligne la présence de mesdames Mychelle Vaive et Shauna-Louise Cameron ainsi que de monsieur Patrick Campeau.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Lepage

Appuyé par madame Michèle Osborne

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre jour de la présente séance tel que soumis.

Adoptée

3. Présentation : Bilan du projet pilote Jouer dans la rue

Madame Geneviève D'Amours rappelle que cette présentation a pour but de présenter les résultats après un an du projet pilote et d'émettre une recommandation au conseil municipal pour les suites du projet. Elle en profite pour remercier les différents partenaires impliqués dans le dossier.

Elle donne la parole à madame Mychelle Vaive.

Madame Vaive fait la mise en contexte du projet et rappelle les objectifs qui sont de présenter l'analyse du projet pilote d'un an du jeu libre dans la rue. Elle mentionne qu'une coquille est présente dans la diapositive 5 : au 2^e point, le libellé devrait être « obtenir des recommandations de la Commission pour les suites du projet » au lieu de « Obtenir une recommandation du conseil municipal pour les suites du projet du jeu libre dans la rue ».

En somme, il s'agit de permettre le jeu libre dans certaines rues résidentielles dans l'optique de maximiser les occasions de bouger, en définissant les critères de qualifications des rues, d'encadrer la pratique du jeu libre à l'aide d'un code de conduite des usagers et de déployer un affichage ainsi qu'une campagne de communication et de sensibilisation qui permettront une pratique sécuritaire du jeu libre dans les rues autorisées.

Elle fait ensuite un bilan des étapes réalisées depuis le 18 février 2020 jusqu'à aujourd'hui.

Elle rapporte la façon dont l'évaluation du projet pilote s'est déroulée, la composition du comité d'évaluation, les critères d'évaluation, les résultats des sondages et les principaux constats de ceux-ci.

Monsieur Jean-François LeBlanc se joint à la rencontre à 10 h 18.

Un bilan du type et du nombre de requêtes reçues au Centre d'appels non urgents concernant le jeu libre dans la rue est présenté ainsi que sur le nombre d'incidents en lien avec les collisions entre véhicules et les constats d'infractions pour vitesse répertoriés par le Service de police.

Madame Vaive présente également un bilan financier et les comparables du projet avec d'autres municipalités.

Elle rapporte ensuite qu'en août 2020 un changement au cadre légal, soit l'Arrêté ministériel 2020-15 a eu lieu. En effet, le ministère du Transport a suspendu l'obligation pour une municipalité d'indiquer au moyen d'une signalisation appropriée, les zones où le jeu libre est permis en vertu de la réglementation et celui jusqu'au 30 juin 2025. Les autres dispositions du cadre légal doivent être maintenues.

Enfin, l'évaluation de la première année du projet pilote et le changement au cadre légal ont permis de conclure qu'il est possible de faire évoluer le projet et de proposer deux scénarios différents :

Paramètres	Scénario 1 Déploiement du jeu libre à l'échelle du territoire
Nombre de rues autorisées	Autoriser toutes les rues et impasses qui respectent les critères de sélection et de sécurité, et ce, dès la mise en place. (approximativement 1 596 rues ou impasses toutefois une analyse plus détaillée devra être réalisée)
Panneaux de signalisation et mesures de sécurité	Aucun panneau de signalisation. Déploiement d'une vaste campagne de sensibilisation.
Processus de sélection	Suivant les critères de sécurité. Consultation citoyenne pour valider la liste et la sécurité des rues sélectionnées.
Retrait d'une rue	Retrait suite à l'évaluation des critères de sécurité.
Autres ajustements	Retrait des panneaux actuels.

AVANTAGES	PRÉOCCUPATIONS
Permet de rendre réglementaire et de normaliser un comportement et une pratique déjà existante.	Nécessite une analyse de l'ensemble des rues potentielles.

Autorise un maximum de rues et impasses réparties sur le territoire de Gatineau offrant ainsi un maximum d'espace pour bouger et socialiser.	Aucune indication ou mesure physique pour les participants et les automobilistes.
Réponds à l'intérêt des citoyens comme démontré dans le sondage.	Investissement nécessaire pour le déploiement d'une vaste campagne de sensibilisation.

AVANTAGES	PRÉOCCUPATIONS
Aucun coût rattaché à la gestion, la fabrication et l'installation des panneaux de signalisation.	Diffusion et connaissance du code de conduite pour les participants et les automobilistes.
Simplifie la démarche de proposition et le processus de sélection des rues. Réduit ou élimine aussi le temps d'analyse annuel.	Mise à jour annuelle du règlement municipal pour l'ajout des nouvelles rues construites qui respectent les critères de sécurité.
Plus large visibilité des campagnes de promotion et de sensibilisation. Autorise un maximum de rues et impasses réparties de manière plus équitable et plus rapidement sur le territoire de Gatineau	La suspension de l'obligation d'indiquer au moyen d'une signalisation appropriée les zones où le jeu libre est permis est en vigueur jusqu'au 30 juin 2025.
Consultation citoyenne permettant la validation des rues sélectionnées.	

Paramètres	Scénario 2 Déploiement graduel par rues, impasses et pâtés de maisons
Nombre de rues autorisées	Autoriser annuellement un nombre maximum de 25 rues et impasses incluant les rues pouvant être comprises dans les pâtés de maisons. Selon la demande, le déploiement pourrait prendre plus de 60 ans.
Panneaux de signalisation et mesures de sécurité	Installation de panneaux de signalisation pour délimiter chaque zone autorisée au jeu libre.
Processus de sélection	Par appel d'intérêt de regroupements de citoyens ou d'associations de quartiers. Demande l'adhésion du 2/3 des propriétaires résidents pour proposer une rue. Suivant les critères de sélection et de sécurité suite à un processus d'analyse annuel.
Retrait d'une rue	Retrait suite à une évaluation des critères de sécurité.
Autres ajustements	Nécessite des ressources additionnelles.

AVANTAGES	PRÉOCCUPATIONS
Permet de poursuivre l'autorisation graduelle de rues ou d'impasses pour répondre à l'intérêt des citoyens.	Nombre limité de rues autorisées annuellement. Répartition selon la demande.
Les demandes provenant de regroupements citoyens ou d'associations citoyennes assurent une meilleure adhésion sociale sur les rues proposées.	Ressources nécessaires pour l'analyse des demandes, la gestion, la fabrication et l'installation des panneaux de signalisation.
Les panneaux de signalisation offrent une indication physique pour les participants et les automobilistes des zones autorisées au jeu libre.	Augmentation annuelle du nombre de panneaux sur les terrains.
	Achalandage possible de participants dans certaines zones autorisées au jeu libre.
	Mise à jour annuelle du règlement municipal pour l'ajout des nouvelles rues autorisées.
	Processus de proposition d'une rue plus longue et nécessitant une mobilisation citoyenne.

Madame Amyot mentionne qu'après une analyse des enjeux, le scénario 1 est celui proposé par le comité d'évaluation.

Tous sont en accord avec ce scénario. On soulève l'aspect favorable à l'entraide, au sentiment d'appartenance avec sa communauté, mais que le volet sécurité devra être une priorité.

Madame Nadeau spécifie qu'il sera important de tenir compte de plusieurs déclinaisons au niveau de la campagne publicitaire vu le retrait des panneaux d'affichage et qu'il sera important de faire des rappels pendant certaines périodes de l'année, comme lors de la rentrée scolaire. Plusieurs se questionnent sur la pertinence de faire enlever les panneaux de signalisation actuels.

Madame D'Amours mentionne que la campagne de communication pourrait être arrimée avec la campagne Prudence. Elle ajoute que les panneaux devront être retirés, car les modifications incluent la suspension de l'obligation d'indiquer au moyen d'une signalisation appropriée les zones où le jeu libre est permis.

Certains membres trouvent dommage de ne pas pouvoir conserver les panneaux d'affichage déjà en place. Et madame Osborne demande s'il y a un risque de recours contre la Ville s'il n'y a pas d'affiche. On répond qu'il n'y a pas possibilité de recours avec la réglementation du gouvernement du Québec, cet aspect ayant été validé avec le Service des affaires juridiques. Il est également mentionné que les données sont encore en mode vérification, mais on démontre très peu d'incidents en lien avec le projet.

Madame Lafontaine demande s'il serait envisageable de développer une animation, voir même rendre disponibles des structures de jeux ou des paniers de basketball, notamment dans les milieux défavorisés en partenariat avec les différents centres communautaires. Elle questionne aussi comment seront établis les critères de rues.

Madame D'Amours répond que ces propositions sont intéressantes et pourront être étudiées subséquemment. Elle indique également que les critères de sécurité de rue demeurent sensiblement les mêmes que ceux du projet pilote. Toutefois, certains pourraient être revus à la lumière des résultats de l'évaluation.

La Commission Gatineau, Ville en santé recommande au conseil municipal :

CP-CGVS-2021-15

- *d'accepter le dépôt du bilan et l'analyse de l'an un du projet pilote du Jeu libre dans la rue ;*

CP-CGVS-2021-16

- *d'autoriser la mise en œuvre du scénario 1 pour un déploiement à l'échelle du territoire du jeu libre dans la rue pour les suites du projet.*

*Il est proposé par monsieur Jean-François LeBlanc
Appuyé par madame Myriam Nadeau*

Adoptée à l'unanimité

Madame Amyot rappelle que la présentation du projet sera faite au comité plénier le 28 septembre 2021.

4. Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 50.

*Il est proposé par madame Michèle Osborne
Appuyé par madame Nathalie Lepage*

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENTE
MADAME RENÉE AMYOT



SECRÉTAIRE
MADAME VÉRONIQUE LEDUC